



## Obligations familiales impérieuses

Par **laure033**, le **01/01/2014** à **16:18**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si une nounou qui effectue occasionnellement des horaires de nuit ( 1 fois par semaine maximum jusqu'à 01h du matin) et qui vient d'avoir un enfant, peut s'appuyer sur l'article 3122-44 du code du travail pour demander un poste de jour?

Merci.

Par **DSO**, le **04/01/2014** à **14:22**

Bonjour Laure,

Elle peut le "demander", mais vous n'êtes pas tenu d'accéder à la demande si cette garde de nuit occasionnelle figure dans le contrat de travail.

Cordialement,  
DSO